

Pour un syndicalisme RESPONSABLE

CULTURE

CE QUE JE PRÉFERE CHEZ VOUS, C'EST LE SENS DE LA MESURE!





30%

Vous êtes au moins 30% à partager les convictions de la CFDT et à approuver ses engagements, exprimez-le par votre vote!

VOTER CFDT-CULTURE, C'EST VOTER POUR:



Un syndicalisme soucieux de défendre les intérêts collectifs et individuels de tous les personnels quels que soient leur statut, leur affectation ou leur position; un syndicalisme qui milite pour l'équité des droits et l'égalité de traitement.

Un syndicalisme responsable qui privilégie la négociation et le dialogue, déterminé et pertinent pour proposer des solutions.

LA CFDT-CULTURE, MILITE POUR:

- Assurer la qualité du service public en mettant en adéquation les besoins des usagers et les moyens;
- Assurer une bonne qualité de vie au travail des agents par des organisations du travail concertées et négociées;
- Assurer la reconnaissance des compétences et des qualifications des agents en agissant sur les rémunérations, les carrières et la formation professionnelle.



VOTER... POURQUOI?

Le 4 décembre 2014 vous élirez vos représentants nationaux et locaux pour les quatre prochaines années.

Dans les comités techniques (CT), ils portent votre voix sur les sujets collectifs.

Le CT est une instance consultative de représentation collective du personnel. Il est chargé de donner un avis sur les questions qui concernent, notamment, l'organisation et le fonctionnement des établissements, des directions et des services, la formation, le développement des compétences et des qualifications professionnelles, l'égalité professionnelle, la parité et la lutte contre les discriminations...

Seuls les représentants du personnel votent dans cette instance.

Au sein des commissions paritaires (CAP-CCP), ils vous représentent dans des situations à caractère individuel telles que :

la promotion, l'appréciation, la discipline, les parcours professionnels... Les représentants du personnel et les représentants de l'administration y siègent en nombre égal, chacun y exerçant son droit de vote.

> Si vous êtes fonctionnaire : vous votez pour élire vos représentants dans les CAP (Commissions administratives paritaires).

> Si vous êtes contractuel d'établissement ou du ministère de la Culture et de la Communication : vous votez pour élire vos représentants dans les CCP (Commissions consultatives paritaires).

Le vote des CAP et CCP se fait EXCLUSIVEMENT par correspondance.

Seuls les votes pour le CT ministériel et le CT de proximité dans certaines administrations ou dans certains établissements seront proposés à l'urne.

Les résultats de vos votes permettent également de définir la composition des Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (**CHSCT**).

Les CHSCT sont des institutions représentatives du personnel qui jouent un rôle important dans la prévention des risques professionnels et l'amélioration de la santé, de la sécurité et des conditions de travail.

QUI VOTE?

Tous les personnels du ministère de la Culture et de la Communication : fonctionnaires et agents contractuels de droit public en CDI ou CDD ayant plus de 6 mois d'ancienneté au jour des élections, le 4 décembre 2014.

QUAND ET OÙ?

Par correspondance : dès réception de votre matériel de vote.

Ne tardez pas, vos enveloppes doivent parvenir à destination **jeudi 4 décembre 2014**!

À l'urne : le vote à lieu le jeudi 4 décembre sur votre lieu de travail de 9h à 19h30.

Les résultats obtenus aux élections des Comités Techniques (ministériel et locaux) détermineront la représentativité des organisations syndicales. Seules les organisations syndicales disposant d'au moins un siège dans les Comités techniques seront déclarées représentatives et pourront ainsi participer à la négociation d'accords (au niveau local ou national).

COMMENT VOTER?

Le matériel électoral

Vous recevrez par courrier à votre domicile une enveloppe contenant l'ensemble du matériel électoral, pour le Comité technique ministériel (CTM), pour le CT de proximité (établissement ou direction centrale), pour votre commission paritaire (CAP ou CCP), ainsi qu'une notice de vote expliquant l'utilisation de ce matériel.

Le matériel électoral comprend : une notice de vote explicative, une enveloppe de vote, les bulletins de vote, les professions de foi des organisations syndicales.

À noter. Vous votez TROIS fois, une fois pour :

le Comité technique ministériel

le Comité technique local

la Commission paritaire (CAP ou CCP)

Pour chaque scrutin, une enveloppe de vote, un bulletin de vote de couleurs différentes plus une enveloppe d'expédition (enveloppe T).

ATTENTION!

Pour les votes sur liste, chaque vote correspond à une liste entière, telle qu'elle figure sur le bulletin de vote. Ne rayez aucun nom, n'en ajoutez pas!

Quand et comment connaître les résultats?

Les résultats des élections seront communiqués officiellement par voie d'affichage et dans l'ensemble des supports internes de communication du ministère et des établissements publics à partir du 5 décembre 2014.

Ce que la CFDT-CULTURE revendique

EMPLOI/SÉCURISATION DE L'EMPLOI

L'emploi est l'une des priorités de la CDFT-CULTURE. Il est indispensable d'assurer la qualité du service public en mettant en adéquation les besoins des usagers et les moyens.

Nous refusons que l'emploi des CDD ou des vacataires soit la variable d'ajustement budgétaire.

Tout doit être fait pour préserver et améliorer le quotidien des agents et leur qualité de vie au travail.

L'ANI (Accord national interprofessionnel sur la sécurisation de l'emploi) du 11 janvier 2013 signé dans le privé donne une plus grande place à la concertation et au dialogue). La CFDT-CULTURE milite pour que cet accord soit être transposé à la Fonction publique.

L'incapacité du ministère de la Culture et de la Communication à mettre en œuvre la gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC) se traduit par la prolifération de contrats de courte durée et à temps partiel subis dont les bas salaires entrainent toujours plus de précarité.

GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES (GPEC)

La GPEC est indispensable pour assurer la bonne évolution des emplois et des compétences, à moyen et à long terme.

La GPEC permet de sécuriser les parcours et de faire évoluer les agents en leur proposant notamment des formations adaptées au déroulement de leurs carrières.

Elle est également indispensable aux services et aux établissements pour mener à bien dans la durée, et dans les meilleures conditions possibles, toutes leurs missions

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

La CFDT-CULTURE exige du ministère de la Culture et de la Communication et de ses établissements la mise en place d'organisations du travail concertées et négociées.

Les problèmes de gouvernance, les hiérarchies mal définies, la dilution des responsabilités sont des facteurs de risques psychosociaux importants.

La qualité des collectifs de travail doit être préservée et améliorée. La prévention est une priorité pour la CFDT-CULTURE qui agit pour une meilleure prise en compte de la souffrance au travail. La désinsertion professionnelle liée aux inaptitudes, maladies, handicaps, pathologies découlant des risques psychosociaux est aujourd'hui trop peu prise en charge dans notre ministère.

PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX/ MANAGEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE

La CFDT-CULTURE milite pour un management socialement responsable et revendique, entre autres, la mise en place de formations pour les dirigeants et encadrants afin qu'ils puissent identifier les risques, les limiter, mais aussi accompagner les agents en difficulté.

Les représentants de la CFDT-CULTURE présents dans les CHSCT jouent un rôle fondamental dans la mise en place de cette prévention mais également dans son suivi.

ENTRETIENS PROFESSIONNELS

La CFDT-CULTURE milite pour l'amélioration des pratiques d'évaluation. Les entretiens professionnels sont trop souvent sources de conflits entre les agents et leurs responsables.

Là encore, des formations adaptées doivent être proposées pour permettre aux évaluateurs et aux évalués de mieux appréhender ces entretiens.

RÉMUNERATIONS ET RÉGIME INDEMNITAIRE

Les rémunérations réelles des fonctionnaires (après déduction de l'inflation) ont baissé sous l'effet de l'augmentation de la cotisation retraite et du gel du point d'indice

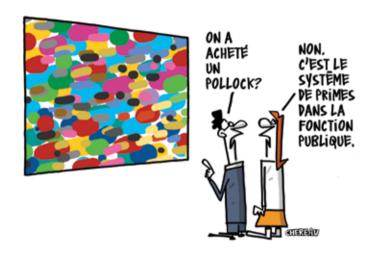
La CFDT-CULTURE demande des déroulements de carrière dynamiques, elle milite pour les avancements de grade et les promotions de corps.

La revalorisation du point d'indice et la refonte des grilles indiciaires des corps et des établissements doivent permettre une véritable reconnaissance des carrières et des qualifications.



Trop d'inégalités existent au sein de notre ministère où la transparence et l'équité des rémunérations sont nécessaires.

De plus, la disparité des primes entre les ministères et entre les corps de même catégorie est inéquitable : les régimes indemnitaires doivent être harmonisés.



La part des primes dans les rémunérations des fonctionnaires n'a cessé d'augmenter.

Nous revendiquons leur intégration pour grande partie dans la grille indiciaire pour sécuriser les rémunérations et valoriser le niveau des retraites des agents.

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Un agent sur trois est victime de discriminations sur son lieu de travail. La CFDT-CULTURE lutte contre les propos et les attitudes homophobes, racistes et sexiste. La CFDT a signé en 2013 le protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique.

La CFDT-CULTURE milite pour l'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap.

ACTION SOCIALE: LOGEMENT ET RESTAURATION

La pénurie de logements, notamment en Île-de-France, a un impact fort sur leur coût et les possibilités de logement à proximité du lieu de travail des agents. Il faut augmenter le nombre de logements disponibles et économiquement accessibles aux personnels du ministère.

La CFDT-CULTURE revendique un meilleur dialogue entre le ministère et les préfectures en charge des règles d'attribution des logements.

Il est impératif de revoir la prise en charge de la restauration collective dans les établissements du ministère.

Il n'y aujourd'hui pas d'accès égal à la restauration pour les agents créant une réelle inégalité de traitement (absence de cantine, taux différents, tickets restaurant...).

CFDT-CULTURE

61, rue de Richelieu 75002 Paris Tél: 01 40 15 51 20 cfdt@culture.gouv.fr

www.cfdt-culture.org

Retrouvez nous sur Tweeter, Facebook, Sémaphore



LE 4 DÉCEMBRE V2TEZ CFDT-CULTURE

N'attendez pas le 4 décembre pour voter par correspondance. Votez dès réception de votre matériel de vote.